

RESILIATION contrat de M. Fernando TOUSSAINT pour l'installation d'un carrousel au Boulevard Lancastel.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 31 Juillet 1958

Mesdames,

Messieurs,

Par délibération du 6 Juin 1958 visé par le Préfet le 17 Juillet 1958, vous avez, sur la demande de M. Fernando TOUSSAINT, adopté la résiliation de son contrat.

Il importe de fixer cette résiliation à partir du 1er Janvier 1957 date à laquelle le concessionnaire a enlevé son manège./.

Le 1er Adjt délégué,
Signé: A. GUINOT.

Le MAIRE. - Je mets aux voix.

Vu:
Saint-Denis, le 22 septembre 1958
le Préfet et par délégation
Le secrétaire Général
Signé: R. Petit

adopté à l'unanimité.